



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2025 09 18 076

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents	O. GUICHARD, M. GIRIAT, S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GALLET, J. DAZIN, J-M. PALINIEWICZ, Y. DUMAS, M. GRENIER, A. BOUSSER, L. JACQUEMET, P. GUINOT, J. DIZERENS, A. NEUSSER
Absents excusés	C. BIOLAY, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, M. FOURNIER, R. OTZENBERGER, M. LAPTEVA, J-O. RABOT, G. MASRARI, H. GRANGE, M. CHALENDAR
Absents	D. GANNE, V. KRYK, C. TOWNSEND
Procurations	C. BIOLAY à S. MANFRINI, W. DELAVENNE à M-C. ROCH, Michèle GALLET à M. GALLET, M. FOURNIER à O. GUICHARD, R. OTZENBERGER à M. GIRIAT, M. LAPTEVA à J. DAZIN, G. MASRARI à A. NEUSSER, H. GRANGE à P. GUINOT, M. CHALENDAR à J. DIZERENS
Assistaient	I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint

3. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Service administratif

Afin de permettre le recrutement du directeur de la communication et de la culture, il convient de créer les postes de rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe, attaché, attaché principal, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025.

Service enfance

Afin de permettre le recrutement du directeur de l'enfance, de la jeunesse et des sports, il convient de créer les poste de rédacteur, rédacteur principal de 1^{ère} classe, rédacteur principal de 2^{ème} classe, animateur, animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025.

Afin de tenir compte des préconisations médicales du médecin du travail, une ATSEM doit changer de métier et devenir animatrice périscolaire et de loisirs sur un temps non complet. Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet 13 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2025.

Service technique

Afin de permettre le recrutement du responsable du centre technique municipal, il convient de créer les postes d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025.

Service police municipale

Compte tenu des difficultés rencontrées pour le recrutement d'un policier municipal et afin d'assurer la sécurité des administrés sur le domaine public de façon pérenne, il est proposé au conseil municipal de procéder au recrutement d'un agent de surveillance des voies publiques (ASVP) et ainsi de renforcer l'équipe déjà en place constituée par un policier municipal, en charge du service et d'un ASVP. La personne recrutée sera accompagnée par la collectivité pour passer le concours de policier municipal.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 opposition : M. GALLET uniquement sur le poste de directeur de la communication et de la culture, soit pour les cinq créations de poste dans les cadres d'emploi des rédacteurs et attachés) :

- **CRÉE** deux postes de rédacteur, à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** deux postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'attaché, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'attaché principal, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'animateur, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet 13 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'agent de maîtrise principal, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2025

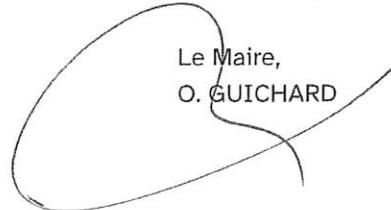
Fait à Ornex, le 25 septembre 2025

La secrétaire de séance,
A. BOUSSER



Publié le : 29 septembre 2025

Le Maire,
O. GUICHARD



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la notification.